Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 12 (1867)

Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Voltaire artilleur

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-331429

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VOLTAIRE ARTILLEUR

Peu de gens savent que le pacifique patriarche des *Délices* avait fait trève à ses travaux littéraires, pour confectionner une machine de guerre, pouvant, selon lui, détruire cent mille hommes.

Comme il n'est resté aucune trace du mécanisme de cette petite drôlerie, comme l'appelle l'inventeur, nous le laissons parler lui-même (4).

D'abord, le 1er novembre (1756), il écrit au maréchal de Richelieu:

« On prétend que le roi de Prusse mêle actuellement les piques de la phalange macédonienne à sa cavalerie. Ce sont les mêmes piques dont mes compatriotes, les Suisses, se sont servis longtemps. Je ne suis pas du métier, mais je crois qu'il y a une arme, une machine bien plus sûre, bien plus redoutable; elle faisait autrefois gagner sûrement les batailles. J'ai dit mon secret à un officier, ne croyant pas lui dire une chose importante, et n'imaginant pas qu'il pût sortir de ma tête un avis dont on pût faire usage dans ce beau métier de détruire l'espèce humaine. Il a pris la chose sérieusement. Il m'a demandé un modèle; il l'a porté à M. d'Argenson (²). On l'exécute à présent en petit; ce sera un fort joli engin. On le montrera au roi. Si cela réussit, il y aura de quoi étouffer de rire que ce soit moi qui soit l'auteur de cette machine destructive. Je voudrais que vous commandassiez l'armée, et que vous tuassiez force Prussiens avec mon petit secret. »

L'année suivante, le 18 juin 1757, il revient à son idée et parle encore de sa machine au duc de Richelieu:

- « Donnez-vous le plaisir, je vous en prie, de vous faire rendre compte par Florian de la machine dont je lui ai confié le dessin. Il l'a exécutée; il est convaincu qu'avec six cents hommes et six cents chevaux, on détruirait en plaine une armée de dix mille hommes.
- « Je lui dis mon secret au voyage qu'il fit aux Délices l'année passée. Il en parla à M. d'Argenson, qui fit sur le champ exécuter le modèle. Si cette invention est utile, comme je le crois, à qui peut-on la confier qu'à vous? Un homme à routine, un homme à vieux préjugés, accutumé à la tiraillerie et au train ordinaire, n'est pas notre fait. Il nous faut un homme d'imagination et de génie, et le voilà tout trouvé.
- « Je sais très bien que ce n'est pas à moi de me mèler de la manière la plus commode de tuer des hommes. Je me confesse ridicule; mais enfin, si un moine, avec du charbon, du soufre et du salpètre, a changé l'art de la guerre dans tout ce vilain globe, pourquoi un barbouilleur de papier comme moi ne pourrait-il pas rendre quelque petit service incognito? Je m'imagine que Florian vous a déjà communiqué cette nouvelle cuisine. J'en ai parlé à un excellent officier qui se meurt, et qui ne sera pas par conséquent à portée d'en faire usage. Il ne doute pas du succès; il dit qu'il n'y a que cinquante canons tirés bien juste, qui puissent empêcher l'effet de ma petite drôlerie, et qu'on n'a pas tonjours cinquante canons à la fois sous sa main dans une bataille.
 - « Enfin, j'ai dans la tête que cent mille Romains et cent mille Prussiens ne ré-
 - (1) Correspondance, 1756-1757.
 - (2) Secrétaire d'Etat de la guerre.

sisteraient pas. Le malheur est que ma machine n'est bonne que pour une campagne, et que le secret connu devient inutile; mais quel plaisir de renverser à coup sûr ce qu'on rencontre dans une campagne! Sérieusement, je crois que c'est la seule ressource contre les Vandales victorieux. Essayez, pour voir, seulement deux de ces machines contre un bataillon ou un escadron. J'engage ma vie qu'ils ne tiendront pas. Le papier me manque; ne vous moquez point de moi; ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon outrecuidance, et que mon héros pardonne à ma folie. »

Il serait certes intéressant que littérateurs et artilleurs se donnassent la main pour retrouver la machinerie de Voltaire; il serait curieux de savoir entr'autres si elle ressemblait à la mystérieuse mitrailleuse actuelle.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux cantons et à Messieurs les commandants des écoles et cours militaires fédéraux la circulaire suivante :

Berne, le 19 août 1867.

Tit. — Le choléra ayant fait son apparition dans certaines parties de la Suisse, quoique d'une manière isolée, il est vrai, nous avons cru devoir préparer les mesures nécessaires pour le cas où il viendrait à se produire pendant un service militaire fédéral. Afin que les mesures prises puissent être immédiatement mises à exécution, nous invitons les commandants des différents cours ou écoles, ainsi que des détachements en marche, à nous avertir aussitôt par télégraphe des cas de maladies qui se produiraient.

Nous invitons surtout les dits commandants à prendre les mesures qui seraient de nature à empêcher la maladie de se produire, mesures que nous vous indiquons comme suit :

- 1º Lorsque l'on est en marche, on devra, autant que possible, éviter les endroits où des cas de choléra se sont produits et si cela n'est pas possible, il faut tout au moins s'abstenir de tout séjour dans lesdites localités et pour cela ne pas laisser un seul homme s'éloigner de la troupe en marche.
- 2º Si l'on est absolument obligé de faire étape à des endroits où le choléra s'est déclaré, il faut, autant que possible, éviter les quartiers infectés.
- 5º Pour ce qui concerne l'établissement de camps et de bivouacs, il faut éviter les terrains bas et humides et choisir des emplacements secs et de situation élevée. Il faut munir abondamment les hommes de paille ou de couvertures de laine ou même, si cela est possible, de ces deux articles à la fois. Le commissariat supérieur fédéral des guerres, auquel les demandes doivent être adressées à cet effet, a reçu les ordres nécessaires pour cela.
- 4° On doit indiquer des lieux d'aisance à part et veiller à ce que les matières fécales soient enlevées tous les jours ou recouvertes de terre après avoir été arrosées d'une solution de sulfate de fer. (Voir n° 5 ci-après.)